

Simplification



Bruno LE MAIRE a annoncé, le 29 septembre 2023, en plénière du 78^{ème} Congrès du CNOEC à Montpellier, qu'il était à l'écoute des propositions de la profession, notamment pour la mise en œuvre du mandat implicite.

L'IFEC se réjouit de cette nouvelle, d'autant que la mandature IFEC a obtenu la reconnaissance du mandat implicite fin 2019. Depuis, le CNOEC ne s'est pas saisi du sujet, et, force est de constater que les cabinets croulent sous le déclaratif et la multiplication des accès de ses propres clients. La digitalisation actuelle est une source de complexification des cabinets ; il est donc temps de faire évoluer la situation !

Soucieux de simplifier la tâche administrative des cabinets, l'IFEC saisit cette opportunité offerte par Bruno LE MAIRE et a notamment demandé :

- A rencontrer la DSI de la DGFIP et à commencer dès maintenant le travail de recherche d'opportunité et d'interconnexion ;
- Que le comptexpert devienne un identifiant reconnu par la DGFIP avec le rattachement des clients du cabinet sur l'espace professionnel impots.gouv.fr ;
- Qu'une réflexion s'engage sur les délégations pour permettre de déléguer les droits aux collaborateurs, avec une nomenclature convergente entre comptexpert et impots.gouv.fr ;

Des Paroles et des Actes !

→ **29 septembre 2023** : Notre ministre de Tutelle, Bruno LE MAIRE annonçait, lors du 78^{ème} Congrès du CNOEC à Montpellier, qu'il était à l'écoute des propositions de la Profession pour simplifier la vie des entreprises et notamment pour la profession en se saisissant du mandat implicite en vigueur depuis 2019.

→ **4 octobre 2023** : L'IFEC lance des premières propositions et une grande consultation sur le mandat implicite à l'attention des consœurs et confrères.

→ **18 octobre 2023** : L'IFEC a été reçu à BERCY par le cabinet de Bruno LE MAIRE pour :

- Présenter ses propositions pour la mise en œuvre du mandat implicite, fluidifier les échanges informatiques entre l'administration, les cabinets et les clients et participer aux Assises de la simplification promises par Bruno LE MAIRE.
- Remonter les difficultés toujours existantes du Guichet Unique pour simplifier le quotidien de nos consœurs et

- Que le guichet unique soit connecté au comptexpert pour les formalités ;
- Que l'expert-comptable soit administrateur de ses clients pour toutes les créations [pro.gouv](https://pro.gouv.fr) ;
- Que les accès en SSO soient généralisés avec portail pro en matière fiscale, douane et sociale ;
- Que les cabinets puissent transmettre une base de données SIRET de leurs clients pour éviter une mise à jour manuelle ;
- Que les déclarations de biens immobiliers soient recoupées sur un identifiant unique pour les multi-déclarants avec une délégation possible à l'expert-comptable ;
- Que la signature [jesignexpert](https://jesignexpert.com) soit reconnue sur le guichet unique de l'INPI ;
- Que l'expert-comptable ait un accès (même indirect) au compte FranceConnect de son client pour les formalités administratives ;
- Que l'expert-comptable puisse gérer le compte FranceConnect de ses clients étrangers.



confrères et de nos clients (TPE et PME).

- Anticiper les évolutions de la Plateforme du Guichet Unique pour en faire un outil efficace et moderne (Fin de la Mission interministérielle au 31/12/2023, Mise à jour du RNE, Mise en place d'une procédure de sécurité pour les dépôts d'acte...).

- + **PLUS** de simplification,
- **MOINS** de déclaratif
- = **VALEUR AJOUTÉE** pour **NOS CABINETS, NOS CLIENTS, L'ÉCONOMIE FRANÇAISE**